

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'interrogatoire à huis clos : Martin Green, Lisa Ducharme*

Les avocats de la Commission ont interrogé de hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'évaluation du renseignement (« **SER** ») du Bureau du Conseil privé (« **BCP** ») au cours d'audiences à huis clos tenues en juillet et août 2024. L'avocat du procureur général du Canada a comparu au nom du gouvernement du Canada et a eu l'occasion d'interroger les témoins. L'audience s'est tenue en l'absence du public et des autres participants. Ce résumé divulgue la preuve pertinente qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Interrogatoire des avocats de la Commission

- [1] Les témoins ont confirmé l'exactitude du résumé de leur entrevue et ont indiqué que son contenu ferait partie de la preuve qu'ils fourniraient à la Commission.

1.1 Fonction et rôle du SER

- [2] Martin Green était secrétaire adjoint au Cabinet au SER. Il a pris sa retraite le 5 juillet 2024. Le SER a un vaste mandat, mais sa principale fonction est de fournir des évaluations stratégiques du renseignement étranger au premier ministre, au Cabinet et aux décideurs de haut rang. Ces évaluations se présentent sous de nombreux formats, courts ou longs. Le SER produit un bref bulletin quotidien sur le renseignement étranger, ainsi que des évaluations de renseignement national, lesquelles peuvent être

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

assez longues, qui sont soumises à un examen par les pairs. La confection des divers produits d'évaluation obéit à différents processus. Si le SER répond à une question rapide d'un haut fonctionnaire, la réponse peut prendre une demi-page. En revanche, les comptes rendus portant sur des sujets beaucoup plus larges peuvent être très longs. Le SER organise également des breffages oraux pour lesquels il élabore des sortes de tableaux synthèse.

- [3] Le SER assume un rôle de coordination avec d'autres unités d'évaluation du renseignement des principaux services de renseignement du Canada, notamment le Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** »), le Centre de la sécurité des télécommunications (« **CST** »), le Commandement du renseignement des Forces canadiennes (« **COMRENSFC** ») et Affaires mondiales Canada (« **AMC** »). Il collabore également avec ses homologues chargés de l'évaluation du renseignement à l'intérieur de l'alliance du Groupe des cinq. Le SER participe à une réunion annuelle des organes d'évaluation du renseignement au sein du Groupe des cinq, appelée « Directeurs de l'évaluation ». Le pays qui préside et accueille les directeurs de l'évaluation change chaque année. M. Green a décrit les directeurs de l'évaluation comme un instrument extraordinairement précieux.
- [4] M. Green a expliqué qu'un certain nombre d'organismes de formation étaient rattachés au SER, y compris l'Institut canadien d'analyse du renseignement et la Communauté de pratique des analystes du renseignement. M. Green a expliqué que ces organismes, qui reflètent des initiatives entreprises dans d'autres pays, témoignent d'une volonté de normalisation, d'apprentissage continu et d'étude des meilleures pratiques au sein de la communauté de l'évaluation du renseignement.
- [5] Lisa Ducharme est directrice des opérations du SER. En tant que directrice des opérations, elle s'occupe des besoins opérationnels courants du SER et soutenait M. Green dans l'exercice de ses fonctions en le remplaçant et en approuvant les évaluations du renseignement en son absence. Son rôle est d'appuyer la fonction de renseignement du SER afin qu'il dispose des outils, des capacités et des informations nécessaires pour remplir son mandat, et que les produits soient diffusés aux clients qui

NON CLASSIFIÉ

sont censés les recevoir. Elle gère également les finances et les ressources humaines du SER.

- [6] M^{me} Ducharme a précisé que l'Institut canadien d'analyse du renseignement est un chef de file au sein de l'ensemble de la communauté du renseignement en matière de formation des analystes du renseignement à la réflexion critique. Elle a également expliqué que la Communauté de pratique des analystes du renseignement se penchait sur la normalisation d'éléments tels que le recrutement, le développement des compétences des analystes du renseignement et le savoir-faire.
- [7] M^{me} Ducharme préside également le Comité de coordination des directeurs généraux sur l'évaluation du renseignement (« **CCDGER** »), qui appuie le Comité d'évaluation du renseignement des sous-ministres adjoints (« **CERSMA** »), présidé par M. Green. Le CERSMA approuve généralement les produits de renseignement destinés aux sous-ministres et au Cabinet. Le CCDGER assume davantage un rôle de coordination des questions internes, notamment pour la promotion de la communauté de l'évaluation au sens large et la coordination des travaux lors d'évaluations mixtes.

1.2 Produits de renseignement et public cible

- [8] M. Green a témoigné qu'historiquement, en raison de la manière dont le BCP est conçu, le SER s'est concentré sur le renseignement stratégique étranger (c.-à-d., le renseignement sur les événements dans d'autres pays), par opposition au renseignement intérieur. Normalement, le renseignement intérieur, en particulier celui portant sur les questions tactiques (p. ex., le renseignement provenant du SCRS, de la GRC ou du CST), est traité par le Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BCP (« **S et R** »). Le SER a alors directement accès à ce renseignement parce qu'il est instructif, mais ne prend pas l'initiative à cet égard.
- [9] M. Green a fait remarquer que le SER produit des évaluations de toutes sources, c'est-à-dire qui regroupent à la fois du renseignement secret et des informations de sources ouvertes. M. Green a ajouté que le Canada avait un accès privilégié à de nombreuses informations qu'il pouvait utiliser dans ses évaluations.

NON CLASSIFIÉ

- [10] M. Green a expliqué que, plus récemment, lorsqu'un client reçoit du SER une évaluation du renseignement étranger concernant un événement se déroulant dans un autre pays (p. ex., sur l'ingérence d'un pays dans les institutions européennes), le client demande souvent si cela se produit également au Canada. Cela a conduit le SER à commencer à élaborer des produits d'origine multiple en partenariat avec d'autres agences (p. ex., le COMRENSFC, le SCRS, la GRC), et parfois avec des partenaires du Groupe des cinq. M. Green a expliqué que le catalyseur de ces produits mixtes est la nécessité de combiner le renseignement sur les événements à l'échelle internationale avec le renseignement sur les événements au niveau national, un défi auquel sont confrontés tous les pays du Groupe des cinq, qui ont eux aussi séparé le renseignement intérieur et le renseignement étranger dans leur structure. Il a fait remarquer que ce qui se passait à l'étranger pouvait parfois être très différent de ce qui se produisait au Canada. Il a souligné que, même en matière d'ingérence étrangère et des activités de la Chine, le Canada n'est pas la principale cible de la Chine et qu'il y a donc des nuances entre ce que vivent d'autres pays et le Canada.
- [11] M. Green a été interrogé sur le principal public cible des produits du SER. Il a répondu que la liste des clients du SER était assez longue. Le SER, comme il fait partie du BCP, est au service du premier ministre. Le premier ministre et le Cabinet du premier ministre (« **CPM** ») font donc partie de ses principaux clients, tout comme le greffier du Conseil privé, la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre (« **CSNR** »), les ministres et les sous-ministres. M. Green relevait directement de la CSNR. Le SER partage également du renseignement sur certains sujets avec les alliés du Groupe des cinq. Il ne rend pas compte à ces derniers, mais participe régulièrement à des échanges de renseignement et d'analyses sur certains sujets avec eux. Le SER compte également dans son lectorat des membres du SCRS, du CST et du COMRENSFC. M. Green a expliqué qu'il existait différentes listes de diffusion pour différents produits. Certains produits ont une diffusion limitée; d'autres sont publiés sur SLINGSHOT, où ils sont plus largement accessibles.
- [12] Les avocats de la Commission ont mentionné deux documents, intitulés *National Security Outlook 2023* [Les Perspectives en matière de sécurité nationale 2023] et *National Security Outlook 2024* [Les Perspectives en matière de sécurité nationale

NON CLASSIFIÉ

2024]. M. Green a précisé que le SER publie deux produits annuels. Le premier, intitulé *The Year Ahead* [L'Année à venir], est un rapport succinct (généralement, de dix pages) qui fait un survol des tendances et les menaces à l'échelle internationale. L'Année à venir est rédigée avec la contribution de l'ensemble de la communauté de la sécurité et du renseignement. Le second, intitulé *The National Security Outlook* [Les Perspectives en matière de sécurité nationale], est complémentaire à L'Année à venir. Les Perspectives en matière de sécurité nationale reposent sur les priorités en matière de renseignement et tentent de décrire les menaces à la sécurité nationale et les tendances inquiétantes. D'une année à l'autre, les menaces et les tendances fondamentales restent globalement les mêmes, mais il y a des nuances. Par exemple, Les Perspectives en matière de sécurité nationale 2023 contiennent un encadré sur les « menaces convergentes » (p. ex., la convergence de la criminalité organisée avec la cybercriminalité et la criminalité financière ou la convergence des acteurs étatiques hostiles et de la cybercriminalité).

- [13] M. Green a expliqué que Les Perspectives en matière de sécurité nationale servaient aux discussions entre les hauts responsables, qu'elles étaient généralement envoyées aux sous-ministres chaque année et qu'elles jouissaient d'un lectorat important. Il s'agit d'un outil permettant aux ministères de se situer dans le contexte de la menace et de s'interroger sur leurs lacunes. M. Green pense que le SCRS et le CST aiment le produit parce qu'il les aide à organiser les informations qu'ils recherchent.
- [14] M. Green a précisé que l'emplacement d'une question dans Les Perspectives en matière de sécurité nationale ou l'espace qui lui est consacré n'était pas révélateur de sa priorité – aucun ordre de priorité n'est attribué aux questions traitées dans ce produit. Il a fait remarquer qu'il serait difficile de donner un poids aux questions traitées.
- [15] M. Green a ajouté que beaucoup d'autres pays concevaient des produits similaires non classifiés et expurgés pour être diffusés auprès du public. Par exemple, la Maison-Blanche publie un document expurgé sur les tendances et les menaces, qui contribue à générer du soutien du public pour ses activités. M. Green est d'avis qu'il s'agit d'une bonne idée et ne voyait aucune raison pour laquelle le Canada ne fait pas de même, bien qu'il ait fait remarquer que le gouvernement prend sporadiquement l'initiative de de

NON CLASSIFIÉ

publier des rapports publics sur des questions de sécurité nationale. Selon M. Green, une version publique aiderait le gouvernement à mobiliser les Canadiennes et Canadiens ainsi que les autres ordres de gouvernement, ce qui lui permettrait d'obtenir l'acceptation sociale parfois nécessaire dans le domaine de la sécurité nationale. Il a estimé que la véritable réponse à l'ingérence étrangère était la résilience de la population et qu'une population mieux informée était plus résiliente face aux tentatives d'IE.

[16] M^{me} Ducharme a ajouté que depuis les audiences de la Commission en janvier et mars, au cours desquelles le gouvernement fédéral a expurgé et rendu publiques de nombreuses informations au moyen de résumés non classifiés, on a beaucoup discuté au sein des unités d'évaluation de la possibilité de publier davantage de produits non classifiés à partir d'informations de sources ouvertes, afin de mieux informer le public. Elle a fait état d'une récente rencontre du CCDGER avec les équipes de communication gouvernementales à ce sujet.

[17] M. Green a expliqué que plus la classification d'un produit est élevée, plus sa diffusion peut être limitée, ce qui restreint l'utilisation qui peut en être faite. C'est pourquoi on tente continuellement d'abaisser la classification des produits. Il a déclaré qu'à son avis, il y a une tendance à la surclassification du renseignement. Au cours de l'interrogatoire du procureur général du Canada, M. Green a précisé qu'il ne pouvait pas être capricieux lorsqu'il approuvait la cote du renseignement. Si un produit est classé « Très secret », c'est parce qu'il est Très secret. En fin de compte, lorsqu'il approuve la classification d'un produit, il appuie cette classification. Il a expliqué que les différents paragraphes d'un produit évalué auront souvent un niveau de classification différent, selon la classification du renseignement qu'il contient. La classification d'ensemble d'un produit correspond à la classification la plus élevée des informations qu'il renferme. M. Green a témoigné que, d'après son expérience, les CSNR lui demandent toujours d'abaisser la classification des documents afin qu'ils puissent être partagés et examinés avec un auditoire plus large. M. Green a expliqué qu'il lui arrivait souvent, après avoir passé un produit en revue, de s'apercevoir qu'en fait, un seul paragraphe augmentait la classification de l'ensemble du document, et il lui était alors facile de modifier sa classification [c.-à-d. en supprimant ce paragraphe].

NON CLASSIFIÉ

[18] M. Green a fait remarquer que certaines informations auront toujours une classification plus élevée en raison de l'expertise et des techniques qu'elles concernent. D'autres fois, c'est l'évaluation elle-même – le récit qui a été élaboré à partir de plusieurs renseignements disparates – qui est classifiée. Il a également fait remarquer qu'il pouvait être plus difficile de modifier la classification du renseignement provenant d'un partenaire du Groupe des cinq. En effet, pour abaisser la classification d'un produit contenant du renseignement du Groupe des cinq sans pour autant retirer ce renseignement du produit, le Canada doit demander au partenaire d'abaisser la classification de son renseignement. Néanmoins, M. Green a déclaré qu'on pouvait en faire beaucoup avec des documents non classifiés. Il a précisé qu'il s'agissait d'un sujet à l'étude, car il y a un besoin criant de transmettre des informations au-delà de la communauté de la sécurité et du renseignement, notamment aux provinces et aux territoires, aux municipalités, aux universités et aux entreprises.

1.3 Rapport spécial du SER

[19] Les avocats de la Commission ont abordé le rapport de l'OSSNR, qui commente la production et la diffusion d'un rapport spécial du SER à la fin de 2021 et au début de 2022. M. Green a été interrogé au sujet de l'objectif du rapport et des destinataires auxquels, à son avis, il s'adressait. Il a déclaré que la question de l'IE se posait depuis des décennies et qu'elle était, en ce sens, historique. Après la 43^e élection fédérale, les rapports sur l'ingérence étrangère de la part de la République populaire de Chine (« RPC ») se sont multipliés. À ce moment-là, l'ingérence étrangère faisait l'objet de discussions courantes, y compris à propos de la différence entre l'influence étrangère et l'ingérence étrangère, ainsi que la distinction entre l'ingérence étrangère et l'activité diplomatique normale. Il a fait remarquer qu'à l'époque, il estimait que certaines des activités observées relevaient bel et bien des activités courantes et que d'autres se situaient dans une zone un peu plus floue. Il a indiqué que le SER observait une tendance à l'intensification de l'activité et à une hausse de son agressivité.

[20] À la suite de ces discussions, à l'automne 2021, M. Green a suggéré à David Morrison, alors CSNR par intérim, que le SER produise un document combinant ce qu'il savait des activités internationales et des activités nationales (principalement par

NON CLASSIFIÉ

l'intermédiaire du SCRS). Le Rapport spécial qui en a résulté a été rédigé conjointement avec le SCRS. M. Green a témoigné qu'au début du mois de décembre, ses analystes lui avaient demandé de signer et de faire diffuser une ébauche, mais qu'il n'était pas prêt à le faire à l'époque. Il a expliqué que les produits longs, comme le Rapport spécial, étaient normalement soumis à un comité des SMA ou à un comité des SM, pour qu'il formule des commentaires et s'assure que l'évaluation suscite un large consensus. Comme le Rapport contenait des éléments délicats, il voulait que M. Morrison l'examine et le commente. M. Green a indiqué qu'une ébauche avait été transmise à M. Morrison et qu'il l'avait rencontré le 16 décembre 2021 pour en discuter. M. Green s'est rappelé que M. Morrison avait fait d'excellents commentaires et avait donné son avis sur le ton de l'ébauche. M. Green a déclaré qu'il avait tenu compte de ces commentaires parce que le renseignement est censé être factuel. Il s'est rappelé que M. Morrison avait souligné qu'un certain nombre d'activités figurant dans le Rapport étaient des activités diplomatiques normales. M. Green a reconnu que c'était une question de perception, mais que, dans certains cas, il pouvait effectivement s'agir d'une activité diplomatique normale. Toutefois, selon lui, ces activités, combinées à d'autres, montraient une tendance à la hausse. M. Green a déclaré qu'à l'issue de la réunion du 16 décembre, le SER avait apporté les modifications rédactionnelles qui avaient fait l'objet de discussions, dont il se souvenait qu'elles n'étaient pas importantes.

[21] Par la suite, il a été annoncé que M. Morrison travaillerait à AMC et qu'un nouveau CSNR serait nommé. M. Green a témoigné qu'il avait choisi à l'époque de ne pas signer l'ébauche, car il n'était pas à l'aise avec le fait que ce soit lui qui le fasse. Il avait plutôt décidé de polir l'ébauche à l'intention de la nouvelle CSNR. Lors de sa première réunion bilatérale avec la nouvelle CSNR, Mme Jody Thomas, M. Green l'a informée de l'ébauche du Rapport spécial et lui a indiqué qu'il s'inscrivait dans le cadre d'une importante discussion critique au plus haut niveau et qu'il s'agissait d'un enjeu faisant l'objet d'avis divergents. Il lui en a remis des exemplaires papier le lendemain de leur réunion et a recommandé qu'ils soient examinés par les sous-ministres et par la greffière. Cependant, le Convoi de la liberté et l'invasion russe de l'Ukraine, des événements marquants, ont alors eu lieu. Au cours des mois suivants, M. Green a

NON CLASSIFIÉ

amené le document dans les discussions bilatérales avec M^{me} Thomas, mais, à sa connaissance, il ne s'est pas rendu à une réunion des SM.

- [22] Une ébauche de Rapport spécial [qui n'a jamais été finalisé ni publié] a finalement fuité dans les médias. M. Green se rappelle l'avoir vu à la télévision et avoir eu un haut-le-cœur en raison de la fuite. Il a exprimé que la fuite était très problématique.
- [23] M. Green a attiré l'attention de la Commission sur la section relative aux principales conclusions de l'ébauche du Rapport spécial. Les puces indiquent que c'est la RPC qui constitue la menace la plus grave en matière d'ingérence étrangère pour le Canada et estiment que le Canada reste très vulnérable face aux tentatives d'IE de la RPC. Il a fait remarquer que l'ébauche du Rapport spécial s'efforçait d'établir une distinction entre l'IE et l'influence étrangère, bien que M. Green ait estimé qu'il y avait encore du travail à faire à ce propos. La troisième conclusion principale précise que l'ébauche de Rapport spécial se concentre sur l'ingérence étrangère dans les élections. Il a ajouté qu'il existait d'autres genres d'ingérence étrangère que l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques, notamment la coercition économique, l'agression militaire et des mécanismes, qui ne sont pas traités dans cette ébauche. La RPC dispose en effet d'un très vaste coffre à outils pour atteindre ses objectifs à l'étranger.
- [24] M. Green a refusé de se prononcer sur la question de savoir si les hauts fonctionnaires avaient déjà connaissance des informations contenues dans l'ébauche du Rapport spécial, si on comprenait mal ce qu'était l'ingérence étrangère ou si le fait que le rapport n'ait pas été diffusé était une occasion manquée. Il a réitéré que l'ébauche du Rapport spécial innovait, en ce qu'elle combinait les portraits national et international. Il a expliqué qu'il espérait que le rapport susciterait un débat au plus haut niveau et amènerait des orientations plus précises. Il a ajouté qu'à l'époque, la plupart des fonctionnaires considéraient l'ingérence étrangère comme un problème majeur et permanent, mais il avait l'impression que les avis étaient polarisés quant à sa gravité. Il a expliqué que l'ingérence étrangère était une question au sujet de laquelle il y a tout un éventail de points de vue différents. Il a donc insisté sur le fait que ce type de débat est progressif et itératif et qu'il doit être fondé sur des faits. Comme la menace se transforme avec le temps, elle nécessite une vigilance constante. Il espérait que ce

NON CLASSIFIÉ

document permettrait de sortir de ce qu'il percevait comme un blocage et de promouvoir un débat basé sur les faits.

- [25] M^{me} Ducharme s'est étonnée que cette ébauche de rapport ait attiré autant l'attention et a présenté le contexte de la création, de la rédaction, de l'approbation et de la diffusion des produits de renseignement. Elle a expliqué qu'il n'était pas rare que des rapports soient rédigés sous forme d'ébauche, mais soient retardés ou restent inachevés, pour diverses raisons, par exemple en raison de problèmes de ressources ou d'un changement d'orientation, ou parce que d'autres événements prennent le pas.
- [26] M^{me} Ducharme a expliqué que lorsqu'un rapport est rédigé à l'intention d'une personne – dans ce cas, M. Morrison, CSNR par intérim –, il n'est pas rare d'effectuer une vérification auprès d'elle avant de le diffuser plus largement.
- [27] M^{me} Ducharme a également fait remarquer que les analystes recommandent couramment une liste de clients auxquels ils souhaitaient faire parvenir leur produit, laquelle peut être appropriée ou non. C'est en fin de compte aux hauts fonctionnaires (c.-à-d., au secrétaire adjoint, après consultation d'autres personnes) qu'il appartient de décider des destinataires d'un produit. Elle a confirmé le témoignage de M. Green, selon lequel, si un produit est destiné à des sous-ministres ou au premier ministre, il doit au préalable faire l'objet d'un examen par un SMA. Il n'est donc pas anormal qu'une telle ébauche, qui n'a pas été revue par au niveau sous-ministériel, n'ait pas été envoyée immédiatement au CPM. Généralement, le SER souhaiterait également consulter ses collègues du Secrétariat de la sécurité et du renseignement et du Secrétariat de la politique étrangère et de la défense sur ce type de produit. Les produits de renseignement ne quittent pas le SER avant qu'ils soient finalisés.
- [28] En ce qui concerne la rétroaction sur le ton des produits, M^{me} Ducharme a précisé qu'il s'agissait d'une pratique interne normale. Il est courant de demander : « sommes-nous tous d'accord sur la formulation de ceci », sachant que certains analystes sont plus optimistes ou alarmistes que d'autres. Elle a témoigné que cela était particulièrement important dans le cas de produits d'évaluation mixte. Pour de tels produits, le SER veut s'assurer d'un large consensus sur le langage d'un produit en le soumettant aux SMA ou aux SM aux fins d'une discussion.

NON CLASSIFIÉ

[29] En ce qui concerne ce qui constitue une activité diplomatique normale, elle a indiqué qu'il est tout à fait normal d'avoir des opinions différentes sur une question donnée. Elle a ajouté que des efforts sont actuellement déployés au sein du gouvernement, par le biais de discussions, pour rétrécir la zone floue.

1.4 Comité des sous-ministres sur la gestion de l'intervention du renseignement (« CSMGIR »)

[30] Les avocats de la Commission ont mentionné un document non daté et d'auteur inconnu intitulé *Lessons Learned Spamouflage* [Leçons apprises Spamouflage]¹, qui fait état d'une certaine frustration concernant le CSMGIR et allègue qu'il a « tardé à réagir »² face à une campagne de désinformation, au moyen de ce qu'on appelle familièrement du « spamouflage », menée par la RPC. Les avocats de la Commission ont également mentionné un autre document non daté et d'auteur inconnu intitulé *GAC Response Timelines and Activities - Summer/Autumn 2023* [Ligne du temps des réponses et activités d'AMC – Été/automne 2023]³, qui affirme que le point relatif au spamouflage « a eu du mal à être inscrit à l'agenda du CSMGIR »⁴. Les témoins avaient déjà parlé de ces deux documents lors de leur entrevue avec les avocats de la Commission et avaient réfuté ces affirmations.

[31] Il a été demandé aux témoins pourquoi l'auteur avait pu avoir l'impression qu'il était difficile de coordonner une intervention du CSMGIR.

[32] M^{me} Ducharme a déclaré qu'elle remplaçait temporairement M. Green comme secrétaire du CSMGIR lorsque le spamouflage a eu lieu et qu'elle avait assisté personnellement à la réunion du CSMGIR. Il s'agissait selon elle d'un document d'AMC et elle ne pouvait pas commenter ce qui avait été communiqué aux analystes d'AMC après la réunion du CSMGIR. Toutefois, elle a avancé que l'analyste inconnu qui avait rédigé le document n'avait peut-être pas reçu le procès-verbal ou été informé des mesures de suivi de la réunion, ce qui expliquait le sentiment erroné exprimé dans les

¹ CAN025988.

² Traduction.

³ CAN025982.

⁴ Traduction.

NON CLASSIFIÉ

documents. Elle a expliqué que les procès-verbaux et les mesures de suivi de la réunion du CSMGIR étaient extrêmement confidentiels. De nombreux produits de renseignement opérationnel du SCRS sont étudiés lors des réunions du CSMGIR et, par conséquent, la diffusion des procès-verbaux et des mesures à prendre est très restreinte (en général, seuls les SM et SMA eux-mêmes et leur subalterne immédiat). Elle a expliqué que le procès-verbal de la réunion et les mesures prises à la suite de la discussion du CSMIR sur le spamouflage n'avaient probablement pas été transmis à l'analyste qui a rédigé ces documents et qu'il n'était donc malheureusement pas au courant de l'issue de ces discussions.

1.5 Les politiques relatives à l'IE à l'avenir

- [33] Les avocats de la Commission ont demandé aux témoins s'ils avaient connaissance de lacunes législatives ou en matière de politiques, ou si la Commission pouvait formuler des recommandations concernant leur travail dans le domaine de l'IE, s'il y avait des éléments à changer ou à améliorer. M. Green a répondu que beaucoup de bonnes initiatives avaient été prises en matière d'ingérence étrangère et qu'il aimerait les voir se poursuivre. Cependant, il a estimé que la définition actuelle de la sécurité nationale énoncée dans la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* était trop restrictive. En ce qui concerne la différence entre l'influence étrangère et l'ingérence étrangère, il a fait remarquer que les fonctionnaires aimaient les définitions. Il a toutefois refusé de dire si cette distinction devait être établie dans la législation ou la réglementation, mais a exprimé l'opinion qu'il fallait fixer des seuils plus clairs au niveau fédéral, notant que c'était parfois un exercice très difficile.
- [34] L'autre effort que M. Green aimerait voir se poursuivre est le travail relatif au renseignement de sources ouvertes (« **OSINT** »). Il a fait remarquer qu'il se passait beaucoup de choses remarquables dans ce domaine et que l'utilisation plus large de l'OSINT faisait l'objet d'un vif débat au sein du Groupe des cinq. M. Green a estimé que l'OSINT pouvait être particulièrement utile au Canada, car les producteurs d'information secrète le plus importants ont tendance à être d'autres pays, et non le Canada. L'OSINT offre la possibilité de « canadianiser » notre renseignement, d'être moins

NON CLASSIFIÉ

dépendants de nos alliés et de rendre le renseignement plus facile à utiliser et à partager avec les autres ordres de gouvernement.

[35] M. Green a souligné que l'exploitation des données de sources ouvertes se heurtait à plusieurs difficultés découlant notamment des définitions et des lois, lesquelles doivent faire l'objet d'un débat public. Il a expliqué que, si le gouvernement devait recueillir des données de sources ouvertes en ligne sur les Canadiennes et Canadiens, ces derniers pourraient dire que le gouvernement ne devrait pas se livrer à ces activités. Toutefois, il a fait remarquer que, si quelque chose de terrible devait se produire (p. ex., si les manifestations du Convoi de la liberté en 2022 avaient donné lieu à de graves violences), les Canadiennes et Canadiens pourraient se demander pourquoi le gouvernement ne surveillait pas les médias sociaux pour détecter les signes avant-coureurs. M. Green a témoigné que, si le Canada abordait l'OSINT de la bonne façon, cela pourrait procurer aux décideurs de haut rang les outils nécessaires pour s'adresser au public et accroître sa confiance dans le gouvernement.

[36] M^{me} Ducharme a témoigné qu'en ce qui concerne les lacunes législatives ou politiques en matière d'ingérence étrangère, de nombreuses recommandations avaient déjà été formulées, par le CPSNR, l'OSSNR et les rapports Rosenberg et Judd, sur la façon d'améliorer la capacité du Canada à détecter, à dissuader et à contrer l'ingérence étrangère. Elle a indiqué que la communauté était enthousiasmée par le projet de loi C-70 et les changements qu'il a apportés à la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, au *Code criminel* et à la *Loi sur la protection de l'information* et par l'introduction d'un registre pour la transparence, et qu'elle était impatiente de voir comment ces changements se manifesteraient en pratique. Elle a indiqué que des travaux étaient en cours sur d'autres recommandations en suspens, notamment en matière d'intensification de la collaboration avec le milieu universitaire et le secteur privé afin de mieux les sensibiliser à l'ingérence étrangère et de renforcer leur résilience. L'avenir dira s'il demeure des lacunes dans les politiques après ces changements, mais, selon elle, ils vont tous dans la bonne direction.